
Afrique du Sud. L'orientation par la couleur.

Numéro d'inventaire : 1979.31949

Auteur(s) : Jean-Pierre Vélis

Type de document : article

Date de création : 1968

Description : 1 feuille imprimée.

Mesures : hauteur : 285 mm ; largeur : 199 mm

Mots-clés : Systèmes éducatifs étrangers

Filière : Élémentaire et post-élémentaire

Niveau : aucun

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 2

Commentaire pagination : p. 17-18

ill.

Afrique du Sud

L'orientation par la couleur



Université de Capetown

Sur un même territoire, la République d'Afrique du Sud regroupe des ethnies différentes. Un catalogue détaillé de la population fait apparaître un bloc de Blancs et un bloc de gens de couleur. Les Blancs se séparent eux-mêmes suivant qu'ils sont d'ascendance anglaise ou hollandaise (Français et Allemands étant en nombre limité) ; il est convenu de les appeler les Européens. Pour les autres, les non-Européens, ils peuvent être Noirs (Xhosas, Zoulou...). Ce sont des Bantous ou bien métis ou encore Indiens, Malais, c'est-à-dire asiatiques. Toute la vie du pays est donc orientée par ce déséquilibre que les derniers recensements démographiques présentent ainsi :

Blancs	3 500 000
Bantous	12 500 000
Métis	180 000
Asiatiques	550 000

Se pose alors le problème du développement simultané de ces différents groupes. Le gouvernement pense l'avoir résolu en adoptant la politique d'apartheid (forme contractée de :

aparte ontwikeling : développement séparé). Au lieu d'opter pour une société mêlée où les différences devraient s'atténuer, les Africains du Sud ont préféré le développement séparé, forts de la certitude qu'à des ethnies différentes correspondent civilisation, mode de vie différents qu'il n'est d'aucun intérêt de chercher à intégrer. Les mœurs des Bantous existent comme particularité ethnologique, voire folklorique.

Une telle politique ne peut qu'affecter profondément l'enseignement, arme de combat contre l'analphabétisme pour le libre développement et la prise de conscience d'un peuple.

Tricher avec la connaissance

L'idée directrice de l'enseignement a été donnée en 1945 par un député de la *House of Assembly*. Celui-ci déclarait : « Nous ne devrions pas donner aux indigènes une éducation intellectuelle comme certains sont trop portés à le faire. Nous serons, si nous le faisons, surchargés plus tard d'Européens et de non-Européens de forma-

tion intellectuelle, et qui fera alors le travail manuel dans ce pays ? Il faut organiser nos écoles de manière que les indigènes qui les fréquentent se sachent destinés, dans la plupart des cas, à fournir la main-d'œuvre de ce pays. »

Vingt-trois ans plus tard, en 1968, où en sommes-nous ? L'Afrique du Sud compte de nombreuses écoles primaires, établissements secondaires et seize universités.

L'enseignement primaire est divisé en deux cycles : le premier groupant les élèves de 7 à 10 ans et le second les élèves de 11 à 14 ans. A la fin du premier cycle, consacré aux « éléments du savoir » (lecture, écriture, calcul), un examen doit montrer si l'élève a fait suffisamment de progrès pour être admis dans le cycle suivant. La fin de l'enseignement du second degré est marquée par l'obtention d'un diplôme équivalent au baccalauréat : la « matriculation ».

Mais, en fait, l'enseignement n'est pas le même pour tout le monde. Trois facteurs entrent en jeu : modalités de scolarité, contenu de l'enseignement, débouchés.

Les Européens et les autres

L'effort économique, le nombre de privations pour permettre à une famille de non-Européens d'envoyer son enfant à l'école est sans commune mesure avec celui des Européens. A titre d'exemple il est révélateur de savoir que pour des non-Européens, il en coûte de 1,42 rand à 33,50 rand par an pour faire suivre des études à un enfant (1 rand = 6,83 NF). Pour les Européens, l'enseignement est gratuit jusqu'à la fin du second degré. Cette disproportion déjà importante dans l'absolu est particulièrement grave dans les faits en fonction du revenu moyen du couple de non-Européens, qui ne saurait être comparé à celui de l'Européen et qui limite le nombre d'enfants qu'il est possible de scolariser. Nombreux sont ceux qui se trouvent forcés d'interrompre leurs études, perdant bien vite le peu de chose qu'ils avaient appris : rien n'est prévu en dehors de l'école pour entretenir même ce faible bagage.

Le contenu de cet enseignement (analysé dans : *L'Apartheid, ses effets sur l'éducation, la science, la culture et l'information*, Unesco 1968) encourage l'hostilité d'un groupe vis-à-vis des autres groupes par la transformation fallacieuse de vérités historiques. Il accentue la différence entre les ethnies et triche avec la connaissance objective pour justifier la politique du gouvernement. C'est ainsi qu'il entretient des mythes absurdes : le Noir sauvage et barbare, le Blanc, colonisateur pacifique et massacré lors de l'installation de cette population sur le territoire. Alors que nous savons que les Noirs n'ont pris les armes que pour préserver leurs droits sur la terre et le bétail et, plus tard, sur les possibilités d'exploitation agricole autour des villes.

Les débouchés sont très restreints puisqu'ils interdisent aux non-Européens, dans le domaine technique, tout emploi spécialisé en application



**Groupe d'enfants Bantou,
à Graaft Reiniet**

du *Job Reservation Act*. Les Noirs ne peuvent accéder à des postes de cadres sauf dans leurs propres réserves (« bantoustans »). Les enseignants trouveront des postes parmi les leurs, c'est-à-dire, au mieux, dans l'une des trois universités bantou, sans contact avec le reste de la société. L'université bantou tourne sur elle-même sans possibilité de s'enrichir.

Par contre, pour les Blancs l'Afrique du Sud est fière de présenter une université à l'europpéenne telle qu'elle existe en France ou en Angleterre.

Les Blancs réclament un Noir

Toutes les universités se gouvernent elles-mêmes. Elles ont à leur tête un recteur, assisté généralement d'un vice-recteur. Mais le recteur n'est res-

ponsable que de sa propre université, entièrement autonome. Elle est gérée par le Conseil qui, outre le recteur et le vice-recteur, se compose de personnalités, bienfaiteurs, donateurs et membres élus. Le pouvoir académique appartient au Sénat qui comprend tous les chefs de département de l'université ainsi que certains représentants élus de divers instituts et corps. A l'intérieur, de l'université, chaque faculté est dirigée par un doyen.

Ces facultés sont organisées à peu près de la même façon qu'en France et les diplômes obtenus trouvent leur équivalence dans le monde entier. Après trois ans d'études de lettres, l'étudiant obtient le B.A. (*Bachelor of Arts*), équivalent de la licence ès lettres.

Les problèmes entre Blancs et Bantous sont évidemment nombreux au sein même de l'université. Car, si cette université est déclarée autonome et libre de toute décision, si les étudiants peuvent y faire venir en principe des conférenciers du monde entier et de toute tendance, il n'en reste pas moins que c'est le gouvernement qui a le véritable pouvoir de décision. Un événement des dernières semaines mérite d'être signalé : quelqes trois cents étudiants de l'Université du Cap ont pris position dans les locaux administratifs de leur faculté pour protester contre l'éviction de Archie Mafeje qui venait d'y être nommé à un poste d'enseignant. Le ministre de l'Éducation nationale, Jan de Klerk, l'en fit destituer parce que sa nomination allait à l'encontre de la tradition : l'Université du Cap est blanche et enseigne à des Blancs. Et ce sont des étudiants blancs qui, malgré la police et le conservatisme de nombre de leurs camarades, obtinrent la réintégration, après neuf jours de grève, de leur professeur Noir : « Il faudra beaucoup de temps et beaucoup de luttes pour changer les choses fondamentalement dans mon pays », a déclaré ce dernier. Mais ce n'est qu'un début.

Jean-Pierre Vélis.

Collège universitaire de West-Cape



